



La Loi chatel s'applique t'elle au secteur sanitaire ?

Par **enaivlyss**, le 17/06/2014 à 15:08

Bonjour,
J'ai un contrat avec un prestataire du sanitaire. (fontaine à eau et sanisiège). J'ai voulu dénoncé le contrat mais je suis juste en temps (un mois au lieu des 3 mois) et j'ai invoqué la loi Chatel mais la société refuse que je dénonce le contrat. Qu'en est il ? Merci pour votre réponse.

Par **Lag0**, le 17/06/2014 à 15:50

Bonjour,
Vos contrats sont-ils dans le cadre privé ou professionnel ?

Par **enaivlyss**, le 17/06/2014 à 15:51

bonjour
Professionnel

Par **Lag0**, le 17/06/2014 à 15:54

En règle générale, la loi Chatel ne s'applique pas aux contrats professionnels.

Par **enaivlyss**, le **17/06/2014** à **16:02**

ah merci. J'avais vu autre chose sur internet.